Editorial

Michel Marchand

Voici bientôt une année que le nouveau Bureau est à l'oeuvre pour continuer de défendre et affirmer, au nom de l'AFPEP - SNPP, le rôle des psychiatres d'exercice privé dans un contexte défavorable à tous points de vue.

Qu'il s'agisse des récents textes de loi, adoptés ou en préparation, de la convention signée en juillet dernier ou des orientations arrêtées dans le cadre du Plan Psychiatrie Santé Mentale en train d'être finalisé, une convergence se précise : la détermination de nos tutelles à réduire le champ de notre exercice aux « troubles mentaux avérés » renvoyant à d'autres la souffrance psychique dont il serait difficile d'évaluer la sévérité à la seule lecture d'une classification diagnostique, la volonté de rogner notre indépendance professionnelle par l'exigence d'appliquer des normes standardisées, l'ambition de redistribuer les rôles entre l'administration et les soignants aussi bien qu'entre les différents professionnels de la santé.

Pendant ce temps les divisions traversent les associations scientifiques et les syndicats - et nous n'en sommes pas exempts - alors qu'il demeure essentiel de continuer à débattre de manière féconde et nourrir par une pensée dialectique notre engagement dans le champ social à notre place de soignants et de citoyens.

C'est à cela que nous nous attelons. Ainsi le prochain Séminaire de l'AFPEP, inséré au milieu des Francopsies de Montpellier le 30 juin prochain, et nos Journées Nationales de Bordeaux fin septembre seront consacrés à la question du soin (l'urgence, la permanence, l'inventivité du soin,...), avec un recentrage incessant sur la clinique et la singularité de chaque situation.

Nous mesurons également, pour l'avenir de notre métier, l'importance de la refonte de la maquette du DES de psychiatrie et du format de l'internat. C'est pourquoi nous nous employons, au sein du Comité d'Action Syndical de la Psychiatrie, à permettre le dialogue entre les internes, les praticiens et les universitaires, afin d'assurer une véritable transmission de notre pratique comme le souhaitent ardemment les psychiatres en formation.

Il en va de même du côté du développement professionnel continu : celui-ci doit relever en toute indépendance des psychiatres eux-mêmes.

Ces points saillants seront au menu de notre Assemblée Générale et nous vous invitons chaleureusement à y participer activement.